AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C0935
FR0000044448-FS0417

30 juin 2015

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

NEXANS

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 29 juin 2015, la société Manning & Nappier Advisors, LLC[1] (290 Woodcliff Drive, Fairport, New York 14450, Etats-Unis), agissant pour le compte de clients et de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 29 juin 2015, par suite d'une cession d'actions sur le marché, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société NEXANS et détenir 2 092 526 actions NEXANS représentant autant de droits de vote, soit 4,92% du capital et des droits de vote de cette société[2].

[1] Société contrôlée par M. William Manning.
[2] Sur la base d'un capital composé de 42 551 299 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.